

Lettre de demande d'avis de l'architecte des Bâtiments de France – péril ordinaire  
Destinataire : architecte des Bâtiments de France (UDAP)

OBJET : CONSULTATION POUR AVIS – PROCEDURE DE PERIL ORDINAIRE

M. l'architecte des Bâtiments de France,

Conformément aux dispositions des articles L.511-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commune a engagé une procédure de péril ordinaire concernant l'immeuble référence(s) cadastrale(s) situé adresse complète.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport établi par agent municipal compétent, architecte, entrepreneur, sur la base duquel vous voudrez bien me faire connaître votre avis.

ou

Cet immeuble présente les désordres suivants :

- .....désordre 1.....
- .....désordre 2.....
- .....désordre 3.....

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre avis.

Je vous prie de croire, M. l'architecte des Bâtiment de France, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Joindre à ce courrier :

- Plan cadastral
- Photographies
- Rapport établi par un agent compétent, un architecte, etc.